

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Procurations : 2
Votants : 19

N° 2024 4 6

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 1^{er} JUILLET à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2024

Étaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES et TOURAILLES.

Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, SALOMÉ, SANEGRE et THIOUX.

A donné pouvoir :

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

M. ZAMBONI à Mme DESAINT

Absents excusés :

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et ROOU.

Mrs DARDIER, DEJEAN et DELGENES.

Secrétaire de séance : Clotilde THIOUX

**OBJET : VOLET URBANISME : Syndicat Départemental des Collectivités
Électrifiées de l'Ariège (SDE09) : travaux de sécurisation BT s/P53
« PURGATOIRE »**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège nous a informé par courrier du 25 avril 2024, qu'il allégerait en totalité la part revenant à la commune dans la réalisation des travaux de sécurisation BT s/P53 « PURGATOIRE » dont le montant est estimé à 27 000 €.

Monsieur le Maire propose l'inscription de ces travaux sur le futur programme d'électrification rurale et son financement en totalité par le SDE09.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **autorise** l'inscription des travaux de sécurisation BT s/P53 « PURGATOIRE ».

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 03 juillet 2024

Le Maire,
Louis MARETTE



La secrétaire de Séance,
Clotilde THIOUX